

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Activités Sportives ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Xavier **JAN**, Président de la LNC ; Gilles **ZOPPI**, Vice-Président de la Commission nationale Route ; Nicolas **ROUGEON**, membre du Conseil Fédéral ; Emmanuel **BRUNET**, Responsable Recherche et performance.

Membre excusé

Yannick **POUEY**, Secrétaire général présent en partie l'après-midi

Ordre du jour

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 MAI 2021	3
III. INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
1. Statistiques	4
2. CACI	4
3. ANS	5
4. CNOSF	6
5. COJO	6
6. Activités fédérales	9
7. Point RH	10
IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	11
1. Président de la LNC	11
2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	12
3. Directeur technique national	13
V. COMMISSIONS	14
1. Cyclo-cross	14
2. Route	14
VI. PROJET RSE	17
VII. FINANCES	21
VIII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	23
IX. ÉPREUVES OFFICIELLES	25
X. QUESTIONS DIVERSES	26

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il relate le terrible accident qui a coûté la vie à un jeune licencié de dix-huit ans, percuté par une voiture sur les routes des Hauts-de-France. L'ensemble du Bureau Exécutif adresse ses plus sincères condoléances à sa famille, au club auquel appartenait le jeune homme, ainsi qu'au Comité régional et au Comité départemental afférents.

Les drames qui ont touché plusieurs jeunes licenciés depuis le début de l'année 2021 constituent un véritable sujet de préoccupation, extrêmement prégnant, notamment par rapport à l'attractivité du cyclisme sur route.

Il évoque ensuite les très bons résultats des athlètes fédéraux, en particulier ceux de Matthias DANDOIS qui a remporté un neuvième titre en BMX Flat lors des Championnats du Monde de Freestyle qui ont eu lieu du 4 au 8 juin 2021 à Montpellier. Quant à Alexandre JUMELIN et Céline VAES, ils ont tous les deux décroché la médaille de bronze.

À noter également les très bonnes performances de Rémy CAVAGNA dans les épreuves de contre-la-montre.

Il annonce que Yannick POUHEY, Secrétaire général du Bureau Exécutif, ne pourra pas être présent ce jour, ni lors du Conseil Fédéral qui aura lieu les 11 et 12 juin, pour cause de raisons professionnelles. Toutefois, Yannick POUHEY rejoindra le Bureau Exécutif dans l'après-midi pour une intervention en visioconférence.

Il souhaite la bienvenue à Nicolas ANDRÉ, nouveau Directeur des activités sportives de la FFC.

Au nom de l'ensemble de l'exécutif, le Président remercie très sincèrement Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, Directrice administrative et financière et dont c'est le dernier Bureau Exécutif, pour son investissement durant ces quatre années passées au sein de la Fédération. En premier lieu, il tient à souligner son investissement, en particulier lors de la réalisation de l'audit sur la situation financière et l'organisation des Ressources humaines. À la faveur de son implication, de sa méthodologie et de ses compétences professionnelles avérées, Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS a mis en place des outils qui permettent à la Fédération d'envisager l'avenir plus sereinement. Le Bureau Exécutif est pleinement conscient de la portée du travail effectué par Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS et lui souhaite une bonne continuation pour la suite de sa vie professionnelle.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 MAI 2021

À la suite de l'intégration de précisions techniques, le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 20 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Le Président déclare que la tendance par quinzaine a été plus favorable que précédemment puisqu'elle a permis de rattraper une partie du retard par rapport à l'année passée. Au 31 mai 2021, la baisse des licences s'établit à 3 600, soit -3,6 %. De fait, l'objectif des 100 000 licences fixé dans le budget rectificatif devrait être atteint, voire dépassé.

Les territoires ultramarins affichent de bonnes performances (+5,29 %) versus -3,66 % pour l'ensemble de la Fédération. De son côté, la région Auvergne-Rhône-Alpes enregistre 733 licences supplémentaires, soit +4,8 %, ce qui représente un excellent résultat eu égard à la situation sanitaire actuelle.

Les licences Femmes affichent une progression de 2,1 %, soit 228 licenciées de plus. En conséquence, l'écart entre les femmes et les hommes tend à se réduire légèrement, confirmant la hausse de la féminisation à la faveur de la politique mise en œuvre par la Fédération.

Le cyclisme dit traditionnel, en particulier le Pass'Cyclisme, rencontre plus de difficultés que les autres disciplines. La reprise des courses Pass'Cyclistes devrait permettre une relance de la prise de licences.

S'agissant des licences Jeunes, les Cadets enregistrent une progression de 3,25 %. Il est fort probable que le plan de relance destiné à attirer de jeunes licenciés ait une incidence favorable sur cette croissance.

Fabien RAFFOUX ajoute que Cicle-Web compte à ce jour 100 572 licences, dont 1 824 sont en attente de validation par les régions.

Le Président souligne l'optimisme des présidents des Comités régionaux face à la reprise des activités. Il rend hommage aux clubs qui ont fait preuve d'une grande résilience face à la crise pandémique pour relancer l'activité, et ce, en dépit des nombreuses contraintes liées aux mesures sanitaires en vigueur.

2. CACI

Le Président rappelle que Yannick POUHEY a exposé lors du dernier Bureau Exécutif le changement législatif concernant le Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) pour les mineurs. Yannick POUHEY et Christophe LAVERGNE ont travaillé de concert pour aménager dans les meilleurs délais la réglementation fédérale en la matière.

Yannick POUHEY explicite qu'un décret publié le 8 mai 2021, applicable dès le 9 mai 2021, stipule que la présentation du CACI n'est plus obligatoire pour les mineurs dans le cadre de la pratique du cyclisme, y compris le cyclisme en compétition, dès lors qu'un questionnaire de santé a été rempli.

À la faveur de cette modification législative, la Fédération a modifié sa réglementation comme suit :

- l'absence de CACI pour les mineurs n'est pas applicable aux jeunes relevant de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) de la FFC ;
- s'agissant du questionnaire de santé, la personne titulaire de l'autorité parentale doit attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire de santé. Dans le cas contraire, et en cas d'une ou plusieurs réponses positives, un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du cyclisme — ou du cyclisme en compétition — datant de moins de six mois devra être produit ;
- pour les pratiquants majeurs, la délivrance d'une première licence est soumise à la production d'un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du cyclisme — ou du cyclisme en compétition — datant de moins d'un an. Un nouveau certificat, datant de moins d'un an, sera demandé tous les trois ans ;
- Pour le renouvellement de la licence, dans la limite de trois ans, les pratiquants majeurs devront attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire de santé. Dans le cas contraire, ils produiront un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du cyclisme — ou du cyclisme en compétition — datant de moins de six mois.

Le Président soumet au vote les propositions de Yannick POUHEY et de Christophe LAVERGNE visant à modifier la réglementation fédérale relative au CACI.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

Le Président précise que le Conseil Fédéral qui se tiendra le lendemain sera informé de ces modifications réglementaires, lesquelles seront applicables dès le 24 juin 2021.

Il remercie Yannick POUHEY et Christophe LAVERGNE pour le travail effectué.

3. ANS

Le Président relate sa rencontre avec Frédéric SANAUR au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines. À cette occasion, le dispositif Savoir rouler à vélo a été présenté aux représentants des associations des collectivités territoriales qui l'ont accueilli très favorablement, en raison des soixante-deux emplois qui ont d'ores et déjà été créés. Les demandes provenant des Comités régionaux et des clubs sont nombreuses, et il est fort probable que l'objectif des cent vingt emplois prévus dans le plan soit atteint.

S'agissant du volet purement sportif, un rendez-vous avec Claude ONESTA a également eu lieu durant lequel les actions très ciblées visant à identifier et à accompagner les athlètes médaillables en vue des Jeux Olympiques de Paris ont été évoquées.

Le Président tient à remercier l'ensemble des services, et notamment la DTN, pour le travail accompli depuis deux ans auprès de l'ANS avec laquelle la Fédération entretient de bonnes relations.

4. CNOSF

Le Président indique que le dernier Conseil d'administration de la mandature du Président Denis MASSEGLIA s'est tenu le 4 juin 2021. Il est rappelé que Denis MASSEGLIA a particulièrement œuvré en faveur de la candidature de Paris pour les Jeux olympiques 2024 et de la création de l'ANS.

Les prochaines élections du CNOSF auront lieu le 29 juin 2021. À ce jour, les quatre candidatures confirmées sont :

- Emmanuelle BONNET ;
- Patrice MARTIN ;
- Thierry REY ;
- Brigitte HENRIQUES

Dans le cadre de l'élection du prochain Conseil d'administration, le Président annonce qu'il sera candidat pour la Fédération française de cyclisme et que Marie-Françoise POTEREAU sera candidate pour la Fédération française de hockey sur gazon dont elle est membre du Conseil de surveillance.

5. COJO

Le Président fait part de sa réunion avec Tony ESTANGUET et Étienne THOBOIS lors de laquelle l'organisation des Jeux olympiques de 2024 a été très largement évoquée. Dans le cadre de cet événement, le COJO a opté pour une organisation sous forme de *clusters*, à savoir des lieux où se dérouleront les épreuves. S'agissant de la Fédération, elle est concernée par trois *clusters* :

- le premier *cluster* concernera les sports plus urbains (skate, roller, Freestyle Park, Basket à trois) et sera situé place de la Concorde à Paris ;
- le deuxième *cluster* concernera les activités sur route, dont le cyclisme et l'athlétisme ;
- le troisième *cluster* regroupera le vélodrome, le stadium BMX, la colline Élancourt et concernera plus particulièrement la FFC. Il sera dirigé par Anne MURAC.

À noter que chaque *cluster* travaillera avec plusieurs managers, lesquels auront la charge d'un sport en particulier et collaboreront avec des responsables de disciplines. S'agissant du cyclisme, il s'agira d'Anne LE PAGE, qui coordonnera en outre les responsables BMX, VTT et Piste.

Pour rappel, l'un des objectifs du Siège fédéral est de participer à la délivrance des Jeux olympiques pour laquelle le COJO procèdera un appel d'offres qui se décomposera en deux blocs :

- le bloc A, comprenant l'événementiel périphérique aux activités sportives (billetterie, sécurité, transports, informatique, etc.) ;

- le bloc B, incluant l'organisation sportive (calendrier des épreuves, gestion des flux de circulation, antidopage, etc.).

Afin de répondre à l'appel d'offres, il est indispensable que la Fédération intègre un consortium dans la mesure où elle ne dispose pas en interne de toutes les compétences *ad hoc*.

Il est précisé qu'une lettre d'intention devra être envoyée au COJO au mois de septembre et que le cahier des charges sera publié au début de l'année 2022.

Cette implication de la FFC dans la délivrance des Jeux olympiques Paris 2024 sera un atout extrêmement positif en matière de reconnaissance et d'image.

Au vu de ces différents éléments, il appartient aux membres du Bureau Exécutif de décider si la Fédération doit ou non participer à cet appel d'offres.

Gilles DA COSTA relève qu'en participant directement à l'organisation des Jeux olympiques, la FFC endossera la qualité de prestataire de service pour le COJO. Dès lors, il s'enquiert des avantages et des risques pour la Fédération.

Le Président indique qu'un des risques a trait aux moyens engagés pour la réponse à l'appel d'offres, car il s'agit de la masse salariale.

En cas de partenariat, celui-ci pourrait apporter la garantie financière.

Si la candidature du consortium intégrant la Fédération était retenue, le travail opérationnel devra démarrer à la rentrée 2022. L'équipe fédérale actuellement en place devra également prendre part à ce projet tout en poursuivant ses activités habituelles. Conséquemment, il est essentiel que la Fédération mène une réflexion sur la réorganisation de son événementiel récurrent dès 2021. Une des pistes envisagées serait la réorganisation de certaines activités par le biais de partenaires extérieurs.

Gilles DA COSTA relève qu'un contrat de sous-traitance présenterait moins de risque qu'un consortium. Il s'interroge sur cette opportunité.

Le Président spécifie que la Fédération est dotée de nombreuses compétences internes en matière d'organisation et qu'il est primordial qu'elle les fasse valoir en étant visible.

Xavier JAN juge qu'en dépit des risques inhérents, la FFC se doit de prendre part à l'organisation des Jeux olympiques Paris 2024.

Le Président adhère à ces propos.

Xavier JAN sollicite des précisions quant au devenir des infrastructures olympiques à l'issue des Jeux.

Le Président explicite que la Fédération travaille actuellement sur deux grands axes : l'un a trait à la piste de VTT qui sera située sur la colline d'Élancourt et qu'il conviendra de faire rayonner, tandis que l'autre concerne la mise en place d'actions destinées à faire vivre le territoire sous l'angle du vélo, en particulier avec la piste BMX qui sera devenue olympique.

Il tient à souligner qu'en cas de participation active de la Fédération à l'organisation des Jeux olympiques, les équipes internes, dont les compétences et l'investissement sont parfaitement reconnus et avérés, seront pleinement impliquées dans l'aventure olympique.

Patrick CLUZAUD confirme que les équipes fédérales disposent de toutes les compétences nécessaires en matière d'organisation technique et qu'elles seront à même de conduire ce dossier. S'agissant des autres aspects, il appartiendra aux partenaires du consortium de les gérer en fonction de leurs compétences et de leur savoir-faire.

Xavier JAN s'enquiert des critères qui seront retenus par le COJO dans le cadre de l'appel d'offres.

Le Président expose la procédure afférente comme suit :

- les candidats devront envoyer une lettre d'intention explicitant la logique de leur motivation ;
- ils devront ensuite répondre au cahier des charges comprenant tous les éléments techniques et financiers ;
- les finalistes retenus par le COJO participeront à un dialogue compétitif dans lequel la négociation financière sera abordée.

Gilles DA COSTA souhaite savoir si la réalisation des structures, telles que celle du BMX, seront bien prises en charge par le COJO.

Le Président confirme que le COJO, par le biais de la SOLIDEO, financera la construction et l'aménagement des équipements.

Il met aux voix la proposition visant à engager la Fédération dans le processus relatif à la délivrance des Jeux olympiques Paris 2024.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Le Président poursuit avec le sujet concernant la disponibilité du site de Saint-Quentin-en-Yvelines et des équipements durant les Jeux olympiques qui intégreront le périmètre de sécurité. À cet effet, le COJO signera un contrat avec SQY et Vélopolis afin de prendre la totale possession des lieux entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2024. Durant cette période, seules pourront accéder au vélodrome les accrédités. Quant aux équipes fédérales — excepté celles impliquées dans les activités olympiques —, elles ne pourront plus accéder à leurs bureaux. En conséquence, elles devront emporter avec elles les dossiers nécessaires à leur activité. Il est certain qu'à cette occasion, l'expérience acquise lors de la crise pandémique en matière de télétravail sera un atout majeur.

L'ensemble du niveau -1 (DAS, DTN, zone de stockage, etc.) devra être entièrement vidé. S'agissant des bureaux, quelques-uns devront être vidés, et tous deviendront inaccessibles.

Au titre de la Convention tripartite relative à l'occupation du site de Saint-Quentin-en-Yvelines, il est indispensable que des négociations aient lieu en amont afin de négocier

les conditions afférentes au déménagement et au relogement, ainsi qu'à leur prise en charge financière à laquelle le COJO ne participera pas.

Dans le cadre des négociations avec la communauté d'agglomération, le Président propose que Sylvain DUPLOYER et Gilles DA COSTA travaillent de concert à la défense des intérêts de la Fédération.

Christophe MANIN juge que les contraintes concernant l'accès du site imposées par le COJO ne manqueront pas d'impacter la préparation olympique des athlètes.

Gilles DA COSTA abonde dans ce sens. Il note que la Fédération pourrait solliciter l'ANS afin d'obtenir un complément de subvention pour la partie sportive en vue de préserver le potentiel de préparation et l'environnement des athlètes.

Le Président souscrit à cette idée qu'il juge pertinente, d'autant que la FFC sera la seule Fédération à subir ce type de désagréments.

Il fait part de la visite de Michel Cadot au vélodrome lors de laquelle ces contraintes ont été évoquées.

Marie-Françoise POTEREAU présente le Live des Jeux, événement qui aura pour objectif de faire vivre les Jeux de Tokyo à Paris et qui se déroulera place du Trocadéro, du 23 juillet au 8 août 2021 pour les Jeux olympiques, et du 2 au 5 septembre 2021 pour les Jeux paralympiques.

Le Live des Jeux sera organisé en trois temps :

- la célébration des athlètes rentrant de Tokyo qui auront un passage obligatoire par la place du Trocadéro ;
- le partage des Jeux olympiques et paralympiques avec le grand public ;
- la découverte des activités sportives avec des initiations pour les disciplines ne nécessitant pas d'installations fixes. La Fédération organisera des démonstrations sportives en Flat, Freestyle et vélo connecté qui auront lieu lors du passage de ses athlètes sur le site.

Au sein de la FFC, le groupe de travail est constitué du service de la communication, de la DTN et de Marie-Françoise POTEREAU.

Le Président invite les Élus du Bureau Exécutif à se libérer, dans la mesure du possible, pour assister à la célébration des athlètes.

Marie-Françoise POTEREAU ajoute que les Élus bénéficieront de laissez-passer afin de pouvoir accéder au Live des Jeux.

6. Activités fédérales

Le Président informe de la réflexion qu'il mène actuellement avec Marie-Françoise POTEREAU et Christophe LAVERGNE concernant l'établissement au sein de la Fédération d'une représentation organisée des acteurs du cyclisme féminin professionnel afin de définir sa future structuration.

Xavier JAN souscrit à ces propos et confirme la nécessité de structurer le cyclisme professionnel féminin en dehors de toute politisation. Tout en restant dans leurs rôles respectifs, les acteurs concernés doivent pouvoir s'exprimer sur ce sujet.

Marie-Françoise POTEREAU approuve ces considérations. Eu égard à la complexité de certains sujets — techniques, juridiques, etc. —, il importe que chaque partie demeure sur son périmètre d'intervention et avance dans la même direction sans pour autant brûler les étapes.

Le Président évoque ensuite le redémarrage des compétitions officielles, avec notamment la Coupe de France de VTT, la Coupe de Dame et la Classique des Alpes Juniors et le Championnat du Monde de Freestyle. Quant aux Championnats de France, ils débiteront dans les tout prochains jours.

Il relate un courrier du ministère des Sports mentionnant le premier Championnat de France de E-VTT Enduro réservé aux VTT à Assistance Électrique (VTT AE) organisé par la Fédération Française de Motocyclisme (FFM). Bien que ledit courrier corrobore la position de la FFC concernant la limitation de la vitesse et le nombre de watts, le ministère invite la FFM et la Fédération à faire preuve d'un esprit de concorde.

Christophe MANIN spécifie avoir sollicité Marc LE MERCIER, sous-directeur du pilotage des réseaux du sport à la direction des sports, pour qu'il organise un rendez-vous entre la DTN de la FFM et celle de la FFC. En effet, fin juin, la FFM organise un championnat de France E-VTT à l'issue duquel un titre de moins de 250 watts sera décerné, alors qu'au mois de juillet, la FFC organise un championnat de France VTT-AE pour lequel elle décernera également un titre de moins de 250 watts. Or, le courrier du ministère stipule clairement l'interdiction faite à la FFM de décerner un tel titre.

Éric JACOTÉ relève que dans ces conditions, un coureur pourra être double champion de France la même année dans la même discipline.

7. Point RH

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS annonce qu'une réunion extraordinaire du CSE s'est tenue le 1^{er} juin 2021 lors de laquelle le dispositif incluant deux jours de télétravail par semaine — un jour fixe et un jour mobile — a été validé. À la fin de l'année, le Siège fédéral devra mener une réflexion concernant le remplacement de ce dispositif par un accord d'entreprise.

Depuis le 9 juin 2021, le nouveau protocole employeur accorde un peu plus de souplesse, notamment en ce qui concerne les jauges à respecter dans les locaux et l'espace de restauration, et autorise de nouveau les moments de convivialité. Pour information, ce protocole impose le télétravail. Or, la Direction a préféré autoriser les salariés à réaliser un avenant à leur contrat comprenant jusqu'à deux jours de télétravail. Grâce au planning FIGGO, la Fédération est en mesure de démontrer qu'elle a parfaitement respecté les règles édictées par le gouvernement en matière de jauge.

Il est précisé que trente-quatre salariés n'ont pas demandé d'avenant. Parmi eux figurent seize cadres en forfait jours dont les contrats ne nécessitent pas d'avenant ; dix collaborateurs exerçant des professions qui ne permettent pas le télétravail —

entraîneurs et logisticiens. De fait, seuls huit collaborateurs n'ont pas demandé à bénéficier de ce dispositif.

S'agissant de la Qualité de Vie au Travail (QVT), une troisième et dernière réunion est prévue le 8 juillet.

Lors d'un rendez-vous à la DREETS (anciennement DIRECCTE), Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS a évoqué les demandes de la Fédération concernant les dérogations au repos hebdomadaire et à la règle des quarante-huit heures maximum de travail par semaine. Ces demandes sont toujours à l'étude.

Gilles DA COSTA déclare que plusieurs candidats ont été reçus en vue du remplacement de Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS. En attendant l'arrivée de la nouvelle Directrice administrative et financière ou du nouveau Directeur administratif et financier, le Trésorier général travaillera en étroite collaboration avec les équipes en place.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS évoque l'outil de dématérialisation CAPTIO pour lequel un document explicatif à destination des utilisateurs et des valideurs a été élaboré.

L'outil a été présenté à la Commission nationale du corps arbitral qui a émis un avis unanimement favorable.

Afin de régler les derniers ajustements de CAPTIO, tels que l'amélioration de son temps de réaction, l'équipe pilote propose au Bureau Exécutif de valider la date du 1^{er} juillet 2021 pour le lancement de l'outil.

Le Président met aux voix la proposition de l'équipe pilote visant à lancer l'outil CAPTIO le 1^{er} juillet 2021.

Le lancement de l'outil CAPTIO le 1^{er} juillet 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN évoque les Championnats de France professionnels, dont les critères de participation doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie afin que le niveau de compétition demeure élevé.

Le Président confirme qu'il importe que ces championnats conservent obligatoirement un niveau sportif élevé.

Sylvain DUPLOYER ajoute que ce sujet doit être traité diligemment.

Xavier JAN aborde ensuite les Jeux olympiques de Tokyo, ainsi que les désistements de plusieurs athlètes avant même la notification de leur sélection. Bien qu'il ne conteste pas les raisons des sportifs concernés, il regrette néanmoins l'image négative que provoquent ces annonces sur l'Équipe de France, dans la mesure où les différentes

communications individuelles ont une incidence péjorative sur l'engouement que peuvent susciter les Jeux olympiques.

Le Président relève que les raisons des désistements divergent selon les athlètes. Pour autant, il rappelle que la-FFC est totalement tributaire des managers d'équipes et qu'à l'inverse des sports collectifs, il n'existe aucune règle concernant ce type de problématique sur le plan international. En conséquence, il est indispensable de mettre en place un cadre juridique qui anticipe ces situations.

Christophe MANIN note le manque de considération de certaines équipes pro envers l'Équipe nationale qu'elles jugent, à tort, insuffisamment sérieuse. De surcroît, il est possible que le poids des Jeux olympiques ne soit pas assez puissant face aux autres compétitions.

Christophe LAVERGNE fait valoir que les contrats UCI stipulent clairement qu'en cas de sélection, les employeurs sont tenus de laisser à disposition leurs coureurs. Par conséquent, si le coureur annonce son retrait d'une compétition avant même l'annonce de sa sélection, l'employeur est totalement couvert par rapport à l'UCI. De fait, il serait opportun d'intégrer dans cette disposition un accord-cadre incluant des plages de mise à disposition en cas de présélection.

Xavier JAN s'inquiète de l'image renvoyée par la communication, laquelle pourrait laisser supposer que la participation aux Jeux olympiques ne représente pas un enjeu important. L'Équipe de France est un bien commun qui représente un vecteur de communication important auprès des jeunes. Il conviendrait d'engager une réflexion sur ce sujet avec l'UCI.

Il évoque ensuite la crise sanitaire et signale que de nombreux organisateurs bénévoles ne sont pas concernés par les différents dispositifs d'aides financières mis en place, et sont en conséquence confrontés à des difficultés importantes. S'ajoute à ces difficultés, un protocole sanitaire particulièrement contraignant et incohérent.

Éric MEINADIER confirme que certaines règles sont incompréhensibles et inapplicables.

Le Président espère qu'à partir du 1^{er} juillet 2021, l'ensemble des organisateurs bénéficiera d'un rebond positif.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric JACOTÉ sollicite des précisions concernant le pass sanitaire et les règles relatives à la semaine applicables aux coureurs étrangers.

Éric MEINADIER spécifie que la France n'impose aucune règle en matière de pass sanitaire, et qu'aucun test PCR n'est requis lors des compétitions.

Dans le cadre de ses courses, l'UCI impose de mettre les sportifs professionnels dans des bulles, afin qu'ils puissent passer d'un espace protégé à un autre au fil des compétitions. Par ailleurs, Xavier BIGARD, son Directeur médical, exige des coureurs qu'ils présentent un test PCR négatif avant chaque compétition. Les deux autres

mesures comprises dans le pass sanitaire — vaccination et présentation d'un test PCR ou antigénique positif de plus de quinze jours — ne pas sont acceptées par Xavier BIGARD qui ne les juge pas suffisamment protectrices. Dans le cadre des Championnats de France, la Fédération a choisi d'appliquer ces mêmes règles.

Christophe LAVERGNE intervient sur le sujet de la septaine et détaille les règles en vigueur comme suit :

- si les sportifs sont issus d'un pays compris dans la zone verte — pays de la nouvelle Union européenne —, aucune septaine n'est requise pour participer à une compétition organisée sur le territoire français. Si les coureurs ne sont pas vaccinés, ils doivent présenter un test PCR négatif de moins de soixante-douze heures ;
- pour les pays compris dans la zone orange, les sportifs ayant effectué la chaîne complète de vaccination — Pfizer, Moderna, AstraZeneca et Janssen — doivent fournir à l'embarquement un test PCR négatif de moins de soixante-douze heures ou un test antigénique négatif de moins de quarante-huit heures pour ne pas être soumis à une septaine à leur arrivée en France. En l'absence de vaccination, le déplacement doit concerner un motif impérieux pour le pays d'origine, et un test PCR négatif de moins de soixante-douze heures ou un test antigénique négatif de moins de quarante-huit heures doit être présenté lors de l'embarquement. À leur arrivée, les personnes pourront également être soumises à un test antigénique aléatoire. Quel qu'en soit le résultat, la septaine sera obligatoire ;
- s'agissant de la zone rouge, les athlètes vaccinés devront respecter obligatoirement une septaine. Pour les non-vaccinés, l'isolement obligatoire sera de dix jours.

Pour être exempt d'isolement, il est indispensable que les compétitions soient déclarées par l'État français comme étant des motifs impérieux.

Xavier JAN évoque la problématique des pays de transit. Il relate le cas des coureurs ayant participé au Tour du Rwanda, pays au retour duquel aucun isolement n'est obligatoire. Or, ces coureurs ont eu une escale de deux heures en Turquie, pays au retour duquel une septaine est obligatoire. De fait, en raison de cette escale, ils ont dû respecter une septaine à leur arrivée en France.

3. Directeur technique national

Christophe MANIN détaille les bons résultats sportifs de ces dernières semaines.

Lors du mondial de Freestyle, Mathias DANDOIT a remporté le titre sur l'épreuve du Flat. De son côté, Alex JUMELIN a obtenu la médaille de bronze, tandis que Mathieu BONNECUELLE est arrivé quatrième. Chez les femmes, Céline CLAES a remporté la médaille de bronze. Pour rappel, la Fédération a fait une demande de reconnaissance de haut niveau au ministère des Sports pour le Flat. Le dossier est en cours d'étude.

À noter que Mathis DANDOIT avait précédemment obtenu le titre lors des Championnats d'Europe. Quant à Alex JUMELIN, il était arrivé troisième. Chez les femmes, Louise SEIGNEUR avait remporté la médaille d'argent.

S'agissant du BMX Park, discipline olympique, Magalie POTTIER est arrivée septième et Kenza CHAAL douzième.

La sélection nominative du Freestyle pour un garçon et un remplaçant est en cours. Elle sera annoncée le 22 juin 2021.

Celle du BMX Race a été annoncée. Les sélectionnés sont : Joris DAUDET, Sylvain ANDRÉ, Romain MAHIEU, Manon VALENTINO et Axelle ÉTIENNE. Lors de la Coupe du monde qui s'est tenue à Bogota, Joris DAUDET a remporté les deux manches. Ces victoires sont très encourageantes pour les Jeux olympiques de Tokyo et démontrent que le pilote a retrouvé pleinement toutes ses capacités. Bien que les filles n'aient pas remporté de médailles, elles sont arrivées en finale.

S'agissant de la Route, l'Équipe de France Relève a repris ses activités et lors de la course de la Paix U23, Alex LAURENCE a remporté une étape. Au final, l'Équipe de France termine première au classement général devant l'Allemagne.

En ce qui concerne la préparation des Jeux olympiques, la DTN a présenté le 9 juin à plusieurs Élus et aux services fédéraux un point d'étape du projet olympique qui a permis de confirmer que l'Équipe de France était prête. Une synthèse de cette présentation sera effectuée lors du prochain Conseil Fédéral.

V. COMMISSIONS

1. Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER déclare que l'UEC a annoncé que quatorze Coupes d'Europe auront lieu du 25 septembre 2021 au 22 janvier 2022. Le ticket d'entrée a été fixé à 2 500 euros. Ces Coupes viennent s'ajouter aux seize Coupes du monde qui sont d'ores et déjà inscrites au programme.

Face à cette situation, il est indispensable de soutenir les organisateurs des Coupes de France, notamment en ce qui concerne les frais de déplacement de la Coupe de France pour la saison 2022-2023.

Le Président indique qu'une réflexion sera menée sur ce sujet.

2. Route

Marc TILLY revient sur la proposition de la Commission émise lors du dernier Bureau Exécutif concernant une modification des quotas pour les Espoirs lors des Championnats de France. À la suite de la demande des Élus du Bureau Exécutif, la Commission a réétudié cette proposition et a décidé d'annuler cette demande de modification en raison de l'approche des Championnats de France. En conséquence, les quotas restent ceux validés en janvier 2021 par le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral.

Le Président juge cette décision raisonnable.

Il évoque ensuite les difficultés liées à l'approvisionnement des magasins en cassettes et autre matériel permettant de changer les braquets. Afin de ne pas imposer de contraintes supplémentaires aux jeunes coureurs souhaitant courir, il est envisagé de libérer les braquets pour cette saison.

Emmanuel BRUNET rappelle qu'en 2019, un groupe de travail constitué de cinq experts extérieurs et six personnes de la FFC avait travaillé sur la libération des braquets en étudiant trois points précis :

- une étude de l'activité avait été réalisée sur six coureurs juniors (trois de dix-sept ans et trois de dix-huit ans) qui participaient à 50 % à des courses avec des juniors avec un braquet limité de 52/14 et 50 % qui participaient à des courses avec des seniors avec un braquet de 52/11. Sur l'ensemble de ces courses, l'analyse de leur relevé de puissance avait permis d'observer que les coureurs utilisaient des cadences plus élevées lorsque le braquet n'était pas limité sans pour autant solliciter plus de force.
À noter que les valeurs maximales de puissance moyenne sur une durée de dix secondes sont plus importantes sur les épreuves régionales. En conséquence, limiter le développement ne permet pas d'être plus véloce. La qualité de vélocité dépend avant tout de la croissance, de la coordination et de qualités héréditaires et musculaires. De fait, il est indispensable de varier énormément les contraintes de force et de vitesse de pédalage ;
- par ailleurs, le groupe de travail a souhaité savoir si limiter le développement permettait de mieux développer les qualités physiques. Pour développer une puissance maximale, le cycliste doit se trouver dans une zone maximale de cadence située généralement entre 110 et 140 tours par minute pour les hommes. Pour ce faire, il est indispensable que les cyclistes développent davantage leurs qualités de force pour être performants à long terme sans pour autant supprimer le travail de vitesse. Ces qualités devant être développées très tôt, le plan athlétique fédéral prône un travail plus précoce de développement musculaire ;
- s'agissant de la question relative à la santé et à la croissance des jeunes coureurs à long terme, le développement de la force doit être précoce, car il contribue à diminuer les risques de blessures et à augmenter les chances de réussite à haut niveau. Ainsi, il s'agit d'un facteur de bonne santé et de réussite à long terme. Si le travail à cadence élevée est nécessaire pour travailler la coordination, il ne peut constituer l'unique spectre de travail pour le développement à long terme.

Les conclusions du groupe de travail sont les suivantes :

- limiter le développement ne permet pas d'être plus véloce ;
- il est nécessaire de diversifier les parcours — entraînement, circuits de compétition, etc. — et de pratiquer d'autres activités sportives ;

- il est nécessaire de travailler sur la totalité de tous les spectres de la relation force et vitesse ;
- l'apprentissage de l'utilisation du dérailleur est indispensable.

Si ces trois derniers points sont assurés et maîtrisés, la suppression du développement limité autorisé pour les Juniors, pour les Minimes, Cadets et Cadettes ne pose aucun problème. Toutefois, la qualité de l'encadrement des jeunes dans les clubs est un élément fondamental.

En raison des fortes contraintes matérielles actuelles, il conviendrait de lever la limitation des braquets pour l'année 2021 tout en mettant en place des retours d'expérience au niveau des régions afin d'appréhender les changements induits et d'envisager ou non le maintien de la libération des braquets sur le plus long terme.

Cathy MONCASSIN émet une alerte concernant les jeunes licenciés de septembre 2020 qui ont tous investi dans le changement de braquet et qui seront impactés en cas de libération des braquets par rapport aux nouveaux licenciés.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président propose que ce sujet soit abordé lors du Conseil Fédéral qui se tiendra le lendemain afin de recueillir les retours de ses membres. Le Bureau Exécutif fera part de son avis positif sur le plan technique tout en signifiant l'alerte de Cathy MONCASSIN.

Le Président aborde ensuite le projet d'évolution et de structuration du cyclisme féminin, sujet sur lequel la Commission nationale Route a travaillé en étroite collaboration avec Marie-Françoise POTEREAU.

Gilles ZOPPI est invité par le Bureau Exécutif à présenter ce projet.

Il confirme que ce projet a trait à une évolution du cyclisme féminin, notamment en ce qui concerne l'organisation des challenges. Ce projet a été réfléchi et conduit de concert avec la DTN, la DAS, la Commission nationale Route et Marie-Françoise POTEREAU. Par ailleurs, les organisateurs UCI et nationaux, ainsi que l'ensemble des équipes UCI et nationales 1 et 2 ont été largement sollicités et ont pu s'exprimer sur les changements proposés.

Cette évolution résulte des constats suivants :

- le manque de liens entre les différentes épreuves UCI françaises et l'absence de passerelle entre les épreuves nationales et les épreuves UCI ;
- la Coupe de France actuelle se déroule sur un niveau national où les meilleures Françaises se rendent rarement du fait de leur appartenance à des équipes UCI et du calendrier international UCI ;
- la progression ralentie des jeunes athlètes fédérales qui ont peu accès aux épreuves UCI françaises contrairement à d'autres pays, tels que les Pays-Bas, et la Belgique ;
- la difficulté pour les équipes labellisées National Femmes de participer à des épreuves UCI, car elles sont rarement invitées ;

- la faible médiatisation de la Coupe de France actuelle en raison de l'absence de tête d'affiche et des moyens de retransmission limités.

Il détaille la situation actuelle du calendrier féminin français (cf. annexe 1) et indique que la Commission nationale propose la création d'un nouveau Challenge — dont le nom n'est pas encore défini — qui aurait pour support les sept épreuves UCI Women Élites d'un jour. Il est signalé que la création de ce nouveau Challenge — qui devrait être lancé en 2022 — n'impactera en aucun cas la Coupe de France, à laquelle trois sportives par équipe et par épreuve seraient autorisées y participer.

Marie-Françoise POTEREAU tient à préciser que cette évolution du calendrier féminin a pour objectif de tirer le niveau des épreuves vers le haut.

Gilles ZOPPI ajoute que ce projet sera soumis au vote du prochain Conseil Fédéral.

Il expose ensuite le règlement de ce nouveau Challenge (cf. annexe 2).

Marc TILLY souligne que ce projet a vu le jour avant le début de cette nouvelle mandature et qu'il est le fruit d'une longue réflexion entre différentes parties. La création de ce nouveau Challenge sera assurément bénéfique pour le cyclisme féminin. Il remercie le groupe de travail afférent pour le travail effectué.

Le Président spécifie que dans le cadre de ce projet, des échanges ont eu lieu avec tous les acteurs concernés qui ont fait valoir la nécessité de faire évoluer le cyclisme féminin.

Gilles ZOPPI spécifie qu'à la faveur de réunions distinctes, les acteurs ont pu s'exprimer pleinement et librement.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale Route visant à modifier le calendrier féminin français.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

VI. PROJET RSE

Nicolas ROUGEON rappelle que le Président lui a confié la mission de créer et de piloter un groupe dédié au projet RSE. La composition du groupe, qui s'est réuni le 28 avril et le 27 mai 2021, est la suivante :

- Florent BOUTTE,
- Patrick CLUZAUD,
- Ludivine DESMONTS-MORNET,
- Jean Michel FALGOUX,
- Alain JAFFRENNOU,
- Joaquim LOMBARD,
- Alexis MICHEL,
- Nicolas PETITJEAN,

- Jean-Michel RICHEFORT,
- Jérémy ROY,
- Marc TILLY.

Il est précisé que cette composition pourra évoluer au fil du temps.

Les principaux objectifs du groupe sont les suivants :

- établir des diagnostics sur les événements fédéraux de toutes les disciplines pour dégager des pistes d'expérimentation ;
- décliner des mesures transposables progressivement à l'ensemble des organisations FFC ;
- réfléchir à un label qui pourrait mettre en valeur l'application de ces mesures et aider les clubs dans le financement de leurs événements ;
- réfléchir sur la communication afférente ;
- préparer un plan propre au Siège fédéral (plan vélo, préconisations relatives aux réunions, aux déplacements, etc.) avec des objectifs et des indicateurs ;
- établir le lien avec le marketing pour optimiser la valorisation de ces pratiques.

Le groupe a réalisé un état des lieux des actions d'ores et déjà menées au sein de la Fédération. Ces actions sont les suivantes :

- s'agissant de la DTN, Florent BOUTTE est chargé des actions en direction de la RSE et du développement durable. Par ailleurs, dans le cadre de l'Héritage de Paris 2024, les fédérations olympiques doivent déposer des dossiers de financement en lien avec le sujet de l'innovation sociale et avec des thématiques proches de la RSE. Une des pistes de réflexion consisterait à travailler sur la collecte de matériel cycliste usagé, qui serait trié et réparé. La réparation des vélos pourrait être réalisée par des personnes en réinsertion avant d'être mis à la disposition de populations défavorisées, notamment dans le cadre du Savoir rouler à vélo. Ainsi réhabilités, les vélos bénéficieraient d'une seconde vie ;
- de son côté, la DAS avait par le passé initié un partenariat avec une patrouille éco-cyclo pour les épreuves de masse et lancé le dossard vert sur les compétitions. Un travail de fond a été réalisé avec la préparation de fiches thématiques qui offrent une base solide de travail et qui apporteront des éléments intéressants aux comités et aux clubs. À noter que ces fiches sont associées à un tableau d'objectifs ;
- pour ce qui est du service Marketing et Communication, un partenariat a été initié avec Clikeco, entreprise spécialisée dans la collecte des déchets, qui sera présente durant les Championnats de France sur Route. Une réflexion est en cours concernant une collaboration avec la société Doublet pour développer des outils en lien avec le développement durable.

Une charte avec quinze engagements écoresponsables a été élaborée par le ministère des Sports pour les organisateurs d'événements et les gestionnaires d'équipements. Le groupe de travail s'attèlera à faire des propositions pour chaque engagement.

Dans le cadre des Championnats de France sur Route qui se dérouleront du 17 et 20 juin 2021, des actions spécifiques seront mises en œuvre telles que :

- l'installation de containers de tri par Clikeco. Cette opération sera également déclinée sur la Tricolore ;
- l'installation de box de récupération de masques ;
- l'installation d'un parc de véhicules en majorité hybrides ou électriques.

Il est également envisagé d'envoyer aux comités et aux équipes participant à ces Championnats de France un questionnaire sous forme d'enquête de satisfaction. L'objectif étant de sensibiliser les structures et les participants durant les épreuves au travers des différentes actions mises en œuvre, mais aussi de recueillir leurs besoins et de mesurer leurs ressentis afin de déterminer les actions pour 2022.

Le groupe de travail mène actuellement plusieurs réflexions parmi lesquelles figurent :

- l'envoi d'un questionnaire pour collecter les bonnes pratiques existantes au sein des structures — organisateurs de Coupes de France toutes disciplines confondues, équipes nationales femmes et hommes ;
- la sensibilisation des clubs et des coureurs face à la problématique des déchets — conserver les déchets au lieu de les jeter dans la nature, y compris dans les zones de collecte. Il serait opportun que la Fédération travaille à la confection d'un maillot disposant d'une quatrième poche, à l'instar de ceux réalisés pour l'équipe Française des jeux ;
- la généralisation du tri sélectif sur les événements, ainsi qu'au Siège fédéral, et la sensibilisation des comités sur ce sujet ;
- la sensibilisation à la préservation des sites naturels protégés dans le cadre des compétitions et des entraînements ;
- la diffusion des éléments pédagogiques élaborés par la DTN ;
- la réalisation de bilans carbone sur les événements à laquelle pourrait être associé le Savoir rouler à vélo ;
- lors des événements organisés par la Fédération, proposer la vidange des bus d'équipes pour sensibiliser les organisateurs et les équipes sur ce sujet ;
- le déploiement du plan mobilité au sein du Siège fédéral et des Comités régionaux ;
- la sensibilisation sur l'utilisation du digital ;

- la sensibilisation à la gestion des achats dans le cadre de l'organisation des activités du Siège de la Fédération et des événements, avec une déclinaison des actions *ad hoc* en direction des Comités régionaux.

Le Président remercie Nicolas ROUGEON pour cette présentation, laquelle donne à voir l'amplitude du projet RSE et les nombreuses pistes d'investissement possibles.

Gilles DA COSTA explicite que la démarche RSE comporte trois dimensions :

- une dimension environnementale qui comprend le développement durable ;
- une dimension économique, car elle repose sur la stabilité financière de l'ensemble des systèmes fédéraux ;
- une dimension sociale, avec des enjeux relatifs à l'égalité Femmes-Hommes tant en matière RH que dans l'organisation des activités fédérales, et des enjeux liés aux conditions d'accès des populations défavorisées à ces mêmes activités ainsi qu'aux équipements.

De manière plus générale, s'agissant des différents plans qui ont été déterminés comme étant constitutifs du plan d'action du projet fédéral, il conviendrait de retenir pour chacun d'entre eux des plans incluant cinq actions parfaitement identifiables, concrètes et mesurables. Il importe que la FFC soit ambitieuse concernant sa démarche RSE. Toutefois, il est essentiel que les objectifs soient atteignables afin que les adhérents puissent les suivre et se reconnaître dans les principes définis.

Le Président approuve ces considérations. Il confirme qu'il est indispensable que la Fédération exprime très clairement ce qu'elle souhaite faire apparaître.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS souligne que la démarche RSE a d'ores et déjà été initiée au sein du Siège au travers de la mise en œuvre de différentes actions telles que le tri sélectif des déchets, l'achat de gourdes, l'installation de fontaines à eau, le remplacement des gobelets en plastique par des gobelets en carton, etc. Il est précisé que le volet QVT (Qualité de vie au travail) des collaborateurs entre aussi dans la démarche RSE.

L'ensemble des documents élaborés pour sensibiliser les salariés à cette démarche sera communiqué à Nicolas ROUGEON.

Xavier JAN adhère aux propos de Gilles DA COSTA concernant la nécessité de définir des objectifs réalisables. Par ailleurs, il devient urgent d'établir des règles cohérentes et pragmatiques concernant les jets de déchets par les coureurs lors des épreuves cyclistes. Ces images ne sont plus acceptables.

Éric JACOTÉ confirme le manque de cohérence entre le règlement de l'UCI, qui autorise le jet des déchets sur l'ensemble du parcours lors des épreuves de VTT, et les règlements nationaux qui disqualifient tout coureur responsable d'un jet de déchets. Il est urgent d'harmoniser les règlements, car l'autorisation du jet de déchet constitue une véritable aberration.

Nicolas ROUGEON revient sur les trois dimensions de la démarche RSE exposées par Gilles DA COSTA et assure que le groupe de travail sera attentif à traiter chacune

d'elles. Au surplus, le groupe est parfaitement évolutif. Conséquemment, il pourra intégrer de nouvelles personnes et de nouveaux éléments.

VII. FINANCES

Gilles DA COSTA indique qu'au 30 avril 2021, le point financier s'établit à +117 569 euros alors qu'il était estimé à -1 022 666 euros. Ce point de situation provisoire s'explique par la baisse des activités fédérales qui a engendré de fortes économies notamment en matière de charges et de déplacements (différence de 201 701 euros) et à la forte diminution des actions de la DTN liée au reconfinement (différence de 899 329 euros).

Le prochain budget rectificatif qui sera présenté en juillet sera réalisé sur la base d'une augmentation des prises de licences — dont le nombre est estimé à 100 000 —, de la prise en compte des subventions accordées par l'ANS et des perspectives d'activité de la DTN. Tous ces éléments seront essentiels pour déterminer le plan de soutien fédéral en direction des Comités régionaux.

Christophe MANIN souligne que durant la période qui a précédé le 30 avril, certaines compétitions ont été reportées sur les mois de mai et juin. Dès lors, les charges de la DTN devraient être en augmentation sur le prochain budget rectificatif.

Gilles DA COSTA attire l'attention des directrices et directeurs sur le fait que la fiabilité de l'outil de pilotage dépend des perspectives mensuelles émises dans la mesure où il associe les prévisions budgétaires ainsi que les conditions de leur exécution.

Le Président partage ces considérations. Pour autant, il fait ressortir qu'eu égard au contexte actuel, l'exercice de prévision demeure extrêmement compliqué pour la DTN.

À la faveur des conditions de reprise qui semblent assez favorables, il est essentiel de mener diligemment un plan visant à soutenir les territoires qui souffrent considérablement.

Gilles DA COSTA annonce que le ministère des Sports a contacté la Fédération afin de lancer un nouvel audit, à l'instar de celui réalisé au début de la précédente mandature.

À la veille du départ de Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, il invite cette dernière à effectuer le bilan des quatre dernières années lors desquelles elle a dirigé la direction administrative et financière de la FFC.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS indique que les deux audits — externe et interne — réalisés en 2017 ont mis au jour différentes problématiques, parmi lesquelles figuraient des fonds propres négatifs, des budgets non respectés et conséquemment, des risques concernant la pérennité de la Fédération, un contexte social perturbé avec des litiges prud'homaux, des relations tendues avec les représentants du personnel, un règlement financier non respecté, des licences sous format papier et un manque de projets transversaux entre les services.

Durant ces quatre dernières années, tous les services fédéraux ont œuvré à la modernisation et à la transformation de la Fédération. Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises telles que :

- la vente en plusieurs étapes des bureaux de Rosny ;
- la vente des locaux de Montry ;
- la mise en place d'un nouvel outil de suivi des achats permettant de simplifier le système d'informatisation pour les services ;
- la mise en place d'un pilotage mensuel ;
- la mise en place de l'outil de reporting RMS ;
- la mise en place d'un outil de gestion des stocks (CEGID) ;
- la refonte de toute la comptabilité analytique ;
- la sensibilisation des équipes à la construction de budgets mensuels et d'un budget rectificatif annuel avec la mise en place de mesures correctives en cas d'écarts financiers ;
- la réorganisation et la montée en compétences de l'équipe comptable ;
- la mise en place d'une culture d'entreprise ;
- le respect du règlement financier et l'élaboration des conditions générales d'achat envoyées systématiquement aux fournisseurs qui sont payés dans les délais ;
- le contrôle systématique de tout règlement financier supérieur à 4 000 euros ;
- la dématérialisation de la prise de licence ;
- la mise en place de l'outil CAPTIO ;
- l'optimisation des espaces de stockage ;
- le lancement de la démarche RSE en 2020 ;
- la mise en place d'une politique salariale avec une mise à niveau de tous les statuts, l'instauration d'entretiens annuels et professionnels ;
- la mise en place d'un Document unique d'évaluation des risques envoyé à l'inspection du travail et changement du prestataire de paie en 2019 ;
- l'établissement d'une relation de confiance avec les représentants du personnel et la mise en place des élections du CSE ;
- la signature d'un accord d'entreprise incluant un Compte épargne temps et la signature d'une charte relative au télétravail ;
- la mise en place de moments de cohésion avec notamment des fêtes de fin d'année ;
- la création d'un nouvel espace de restauration ;

- la modernisation de l'ensemble du process RH à la faveur de nouveaux outils tels que FIGGO, POPLEE, etc. qui permettent un gain de temps important.

Toutes ces évolutions ont permis à la Fédération d'acquérir une stabilité financière avec des fonds propres positifs, une trésorerie significative, ainsi qu'une capacité à rebondir en temps de crise et surtout à se développer.

Aujourd'hui, les équipes travaillent en transversalité. De surcroît, les relations sociales sont apaisées et le service RH est performant comme le démontrent l'absence de litige prud'homale et les derniers recrutements positifs. Avec la mise en place d'un plan de formation, les salariés sont régulièrement formés et peuvent ainsi s'adapter au marché du travail.

S'agissant du CSE, les différents dispositifs proposés par la Direction ont été acceptés, et lors de la crise sanitaire, aucun cluster n'a été constaté au sein de la Fédération.

VIII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD aborde le projet Remise en selle qui risque de connaître une pénurie de formateurs fédéraux. En conséquence, la DTN s'est emparée de ce sujet pour former de bons relais locaux, car il importe d'accélérer la formation afin de répondre aux nombreuses demandes.

Le Président fait valoir que la Fédération se doit de sensibiliser les clubs à l'existence de la demande, laquelle est avérée, afin qu'ils investissent dans les formations. Le marché existe et les clubs doivent le savoir.

La collaboration de Sport'n Connect se déroule dans de bonnes conditions, notamment en ce qui concerne le développement du cyclo-sport. Il est précisé que la Fédération a publié sur la plateforme le calendrier de ses stages, tel que celui Académie pour les jeunes.

Le Président informe de la présentation faite à l'ANS concernant les différents thèmes de développement proposés par la Fédération. Les représentants des collectivités territoriales ont manifesté un certain intérêt sur des thèmes autres que celui du Savoir rouler à vélo, tels que ceux en lien avec les labels, le recyclage du matériel ou encore le Sport santé. Tous ces projets ont pour dénominateur commun la territorialité et les offres fédérales sont parfaitement concrètes.

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce que l'opération Remise en selle menée en collaboration avec la société AZFALTE a fait l'objet d'un reportage sur M6 dans le journal de la mi-journée, le 12.45, dont l'audience moyenne est d'environ 1,5 million de téléspectateurs. Lors de ce reportage, la FFC a été citée comme partie prenante de cette formation.

La même semaine, M6 a diffusé également dans le cadre du 12.45 un reportage sur le BMX Freestyle. Ces deux diffusions démontrent que la Fédération est parfaitement légitime pour communiquer sur ses différentes activités et que les médias sont tout à fait prêts à les relayer.

Le Président fait valoir qu'il importe que la Fédération déploie un plan média, incluant un volet économique, valorisant ses activités qui vont au-delà des thèmes purement sportifs, comme celles liées à la mobilité.

Ludivine DESMONTS-MORNET aborde ensuite les premières pistes de réflexion concernant les chantiers prioritaires de la communication pour 2022.

Les quatre axes de réflexion sont les suivants :

1 — L'incarnation et la définition des porte-paroles légitimes en fonction des thématiques

- choisir les sujets que le FFC souhaite porter ;
- déterminer un calendrier de prises de parole ;
- établir un process avec les médias ;
- élargir le fichier presse afin de communiquer sur les différentes thématiques ;
- Activer les porte-paroles sur les réseaux sociaux, notamment sur LinkedIn.

2 — Le digital

- accélérer la présence de la Fédération sur les réseaux sociaux avec des contenus dédiés et la mise en place de campagnes de recrutement grâce à des budgets de sponsoring ;
- initier une stratégie d'influence avec les athlètes ambassadeurs de la FFC et les influenceurs gravitant dans son univers au travers d'actions spécifiques ;
- reconfigurer le site Internet en fonction des objectifs déterminés, simplifier sa navigation et optimiser les parcours-clients.

3 — Le contenu et l'image

- positionner la Fédération comme une marque ;
- jouer la cohérence notamment en ce qui concerne la charte graphique et ralentir la déclinaison de multiples logos fédéraux ;
- penser les contenus en mode « digital first », à savoir créer les contenus en premier lieu pour les réseaux sociaux avant de les décliner sur les autres supports ;
- amplifier l'usage de la vidéo.

4 — L'engagement des collaborateurs et le renforcement de l'esprit d'équipe

- retrouver le sens du collectif et le plaisir de travailler ensemble ;
- célébrer le retour au bureau en septembre ;
- créer des moments de convivialité et de partage ;
- promouvoir la pratique sportive et faciliter le « vélotaf ».

La mise en œuvre et le déploiement de ces quatre axes a pour objectif de clarifier le projet commun pour le rendre à la fois lisible et visible, et ainsi attirer de nouveaux partenaires

Gilles DA COSTA juge qu'il conviendrait de mener une réflexion sur le devenir du logo fédéral.

Ludivine DESMONTS-MORNET fait valoir qu'il s'agit d'une considération pertinente, car le logo donne essentiellement à voir une histoire de Piste et de compétition, histoire pour le moins réduite au regard de la diversité des activités fédérales.

Le Président ajoute que les multiples logos déclinés par la Fédération au gré de ses événements perturbent la perception de son identité visuelle.

IX. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution les épreuves pour 2021 et 2022 :

2021

BMX

Challenge France Nord-Est :

- Schwenheim.

2021

BMX

Coupe de France :

- Sarrians (report 2020) ;
- La Roche-sur-Yon (report 2020) ;
- Guipavas.

Challenge France Sud-Est :

- Draguignan (report 2020) ;
- Saint-Étienne (report 2020).

Challenge France Nord-Ouest :

- Redon (report 2020).

Challenge France Sud-Ouest :

- Limoges ;
- Marmande.

VTT

Championnat de France XC Marathon

- Serre-Chevalier, le 18 juin 2022.

Les attributions 2021 et 2022 sont approuvées à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

S'agissant de la Route, Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution les épreuves du Championnat de France Élite à Cholet, du 23 au 26 juin 2022, seul candidat à avoir retourné la convention signée, et par une collectivité territoriale, avant ce vote.

L'attribution est approuvée avec huit voix, Marc TILLY s'étant retiré du vote en raison de sa qualité de Président du Comité Régional concerné par cette attribution.

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution les épreuves pour 2023 et 2024 :

2023

Cyclo-cross

Coupe de France 2022-2023

- Camors, en novembre 2022.

2024

Cyclo-cross

Championnats de France Élite 2023-2024

- Camors, en janvier 2024.

Les attributions 2023 et 2024 sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

X. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUÉY annonce que dans le cadre des Championnats de France Élites en ligne, Pauline FERRAND-PRÉVÔT a bénéficié d'un hors quota lui permettant de courir sous les couleurs du Comité régional du Grand Est. Cette dérogation exceptionnelle lui a été accordée au titre de son statut de sélectionnée olympique et de sa préparation sportive.

Par ailleurs, Pauline FERRAND-PRÉVÔT souhaite également participer au contre-la-montre avec son équipement Team UCI pour des raisons de performance technique liée à sa combinaison. Bien que cette possibilité ne soit pas prévue dans la réglementation, le Président du Comité régional du Grand Est n'y est pas opposé. Pour autant, en cas de victoire, il souhaite qu'elle endosse les couleurs du Comité régional du Grand Est sur le podium.

Il appartient au Bureau Exécutif de statuer sur cette requête.

Le Président rappelle que Pauline FERRAND-PRÉVÔT est championne du monde sur route de Cyclo-cross et double championne du monde de VTT. De fait, elle est une athlète plus qu'emblématique de la Fédération.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président soumet au vote la demande de dérogation de Pauline FERRAND-PRÉVÔT concernant le port de son équipement dans le cadre de l'épreuve du contre-la-montre.

Eu égard aux performances techniques de la combinaison de Pauline FERRAND-PRÉVÔT et à son statut de sélectionnée olympique, les Élus du Bureau Exécutif valident à l'unanimité sa demande de dérogation concernant le port de son équipement pour l'épreuve du contre-la-montre.

Yannick POUHEY aborde le sujet relatif à la carte à la journée. Il rappelle qu'en raison de la crise pandémique et des jauges imposées, les engagements ne pouvaient plus se faire sur place, mais uniquement sur Internet. Au regard des nouvelles mesures sanitaires, il est proposé que ce dispositif soit maintenu jusqu'au 30 juin 2021, et qu'à partir du 1^{er} juillet 2021, la prise de la carte à journée ainsi que les engagements puissent de nouveau s'effectuer sur place.

Le Président soumet aux membres du Bureau Exécutif la proposition de Yannick POUHEY.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Le Président précise que cette information sera communiquée le lendemain au Conseil Fédéral.

Yannick POUHEY signale qu'il serait judicieux d'envoyer une note aux Comités régionaux les informant de la possibilité de prendre des cartes à la journée avant le 30 juin 2021.

Fabien RAFFOUX prend le point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 10.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 8 juillet 2021.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY